

10. Sur chaque cheval de luxe, 5s. en addition aux 7s 6d imposés par l'acte des chemins, lorsqu'il n'y en aura qu'un seul; mais s'il y en a plus d'un la taxe additionnelle sera prélevée pour chaque cheval en sus.

11. Sur chaque propriétaire de billard public £40.

12. Sur chaque prêteur sur gages, £12 10s.

13. Sur chaque écurie de louage £10.

14. Sur chaque voiture de louage à quatre roues, 15s.

15. Sur chaque diligence à un ou à deux chevaux, entre la ville et quelque place en dehors de ses limites, £2 10s.

16. Sur do. do. à 4 chevaux, £3 15 0

17. Sur chaque propriétaire d'une voiture à 4 roues, couverte, à sa propre usage. £3 0 0

D'une do. do. demi-couverte 2 0 0

D'un dennet double 1 10 0

D'un wagon, calèche, charrette ou autre voiture montée sur des ressorts et tirée par un seul cheval 1 0 0

D'un wagon ou autre voiture non spécifiée ci-dessus, tirée par deux chevaux ou plus. 1 10 0

18. Sur chaque chien, 7s. 6d.

Nous aimerions bien savoir si un homme qui a un cheval de luxe ne pourrait pas payer bien davantage que 5s. de plus que pour le cheval de travail qui, lui, paie 7s. 6d. Mais il est vrai que messieurs les membres de la corporation qui veulent prélever des taxes ont ou sont sur le point d'avoir des chevaux de luxe. D'ailleurs tous leurs amis en ont et ce serait mal de se quereller avec eux. Il faut ménager ses amis surtout lorsqu'on en a peu. *Amusez-vous gens riches et faites payer les pauvres diables.*

Cette taxe exorbitante ne rapportera pas grand chose; elle abolira les billards publics et encouragera les jeux clandestins.

Même remarque — Les gens qui prêtent sur gage ne s'en vanteront pas. D'ailleurs il nous semble que cette industrie n'est pas tolérée en Canada publiquement, et qu'elle ne s'exerce que sous des prétextes plus ou moins adroits. Les usuriers sont des prêteurs sur gage et les prêteurs sur gage des usuriers. Ces gens-là sauront toujours éviter le collecteur de la corporation.

Quant à ces taxes elles devront aller de compagnie avec toutes les autres, c'est-à-dire être rejetées jusqu'à complet amendement et jusqu'à ce qu'un changement total dans le personnel de la corporation vienne assurer que la sueur des citoyens arrosera un terrain fertile mais ne sera point dépensée inutilement en agréables jets d'eau pour la plus grande récréation des gens riches et pour désalterer leurs chevaux de luxe. Citons donc tous : **A BAS LES TAXES!!!** n'en déplaie en plaisant Mr. Patton qui a remplacé Mr. Huot pour qu'on dise que nous avons un drôle de conseil et un conseil de droles. Patience.

Quant à celle-là nous en sommes des plus satisfaits, car il est presque certain que lorsque la corporation retirera sept chelins et demi par chien elle se gardera bien de les empoisonner. Certainement ce ne sera pas encore payer trop cher pour être délivré des boncheries qui amusent tant les hommes de police.